

Contribution
de l'AGE de Limoges pour le
79ème congrès
de l'UNEF

mars 1999

Politique universitaire

La dérive de l'enseignement supérieur

Depuis une dizaine d'années la casse du service public de l'enseignement supérieur se traduit par la régionalisation, l'autonomisation et la privatisation des universités.

En effet dès 1984 la loi Savary instaure le statut dérogatoire et permet la création des universités nouvelles. De plus, par la mise en place des contrats d'établissement, les universités sont désormais autonomes. Les entreprises, aux niveaux des formations technologiques et professionnelles (taxe d'apprentissage et taxe professionnelle) et de la recherche, prennent une part importante dans le financement des universités.

En 1986 le plan Devaquet fait un pas de plus vers la privatisation des universités en développant leur autonomie et en remettant en cause le caractère national des diplômes.

Parallèlement et par extension de la loi Savary on voit éclore les facultés à statut dérogatoire, pilotées par des conseils d'orientation stratégique au sein desquels le patronat est ultra majoritaire.

Vient ensuite le plan université 2000, instauré par Jospin, qui contractualise et régionalise les universités (Contrat Plan Etat Région). Il distingue trois types d'universités : les pôles européens, les facultés de seconde division et les antennes délocalisées.

A la même époque Pasqua crée sa fac privée à côté de Nanterre et met en pratique tout ce que les étudiants combattaient en 1986.

En 1993 Lang par sa réforme pédagogique apporte sa pierre à la politique de régionalisation et remet en cause le caractère national des diplômes. Cela accentue les disparités entre les universités.

La loi Pasqua sur l'aménagement du territoire en février 1995 institue les schémas régionaux d'enseignement supérieur, c'est-à-dire une décentralisation des prérogatives nationales en matière d'enseignement supérieur.

Bayrou, après n'avoir rien cédé aux réclamations des étudiants du mouvement de novembre-décembre 1995, a dévoyé celui-ci pour imposer sa réforme. S'inscrivant dans le cadre des critères de convergence de Maastricht (réduction des déficits des services publics de l'Union

Européenne), elle a pour premier objectif de faire des économies au détriment d'un enseignement supérieur de qualité. Bayrou pose les bases d'une gestion libérale (création d'une agence de modernisation, propriétés des locaux transférés aux universités...), en faisant glisser l'université d'un statut de service public à un statut de droit privé.

Mise en pratique de cette politique : comment se gèrent les universités ?

Les modes de financement des universités sont multiples : la dotation globale de fonctionnement, le contrat de plan Etat-région, le contrat d'établissement, les taxes professionnelle et d'apprentissage.

La dotation globale de fonctionnement est versée chaque année par l'Etat. Elle est calculée pour chaque université à partir de certains critères (norme SANREMO) prenant en compte la surface des locaux, le nombre d'étudiants par filière... Bien que ces critères soient minimalistes et imposent la pénurie aux universités, dans la plupart des cas cette dotation théorique n'est pas entièrement reversée (par exemple Limoges n'en a reçu que 87,5%).

Pour mieux se désengager, l'Etat régionalise. A cette fin, ont été mis en place les contrats de plan Etat région. Financé à 50 % par l'Etat (+ ou - 10 % selon les régions), le reste par les régions. Le contrat de plan définit presque toutes les créations et réaménagements de locaux pour les 5 ou 6 ans à suivre. Se basant sur une négociation entre l'Etat et la région, l'université n'a guère son mot à dire dans l'élaboration du contrat. L'Etat reporte ses prérogatives sur les régions alors que celles-ci ne peuvent répondre aux besoins des universités. En conséquence, les universités se développent de manière très inégales selon les régions, mais une constante demeure : l'état de délabrement des locaux universitaires.

Le contrat d'établissement, qui est quadriennal, est une " négociation " entre l'Etat et l'université. L'Etat définit avec l'université ses axes prioritaires de développement (notamment en ce qui concerne la politique des formations), et celle-ci formule ses besoins financiers et ses besoins en personnels enseignants et non-enseignants. Le terme de contrat ne correspond pas à la réalité : lorsqu'il y a un contrat, il y a théoriquement une négociation, or, l'université ne négocie pas réellement. L'offre est nettement

inférieure à la demande. Le financeur est aussi l'autorité de tutelle, si la fac demande 20 postes de profs et que l'Etat ne souhaite pas en donner plus de 15, l'université ne peut qu'acquiescer. Il en est de même pour le financement des équipements.

Enfin, pour chaque diplôme à caractère professionnel ou technologique et formation d'apprentissage, les universités se voient reversées des taxes. Vu le désengagement de l'Etat, les universités sont amenées à autofinancer la création de leurs nouvelles filières par le biais de ces taxes. D'où la professionnalisation de l'enseignement supérieur et l'entrée des entreprises dans la définition de contenu des formations.

Les réformes Allègre

L'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur et de la recherche sera-t-elle l'application de la politique qui depuis plus de dix ans inquiète de nombreux étudiants, franchira-t-elle le pas de la mise en place d'un "système libéral" en matière d'éducation ? Dans tous les cas une politique s'affirme mettant en danger les principes même de service public et d'enseignement de qualité.

Le ministre de l'Education nationale, Claude Allègre, à travers le plan de l'Université du Troisième Millénaire (U3M), nous annonce une volonté de transformer l'université en un lieu d'initiatives économiques. Dans cette optique, il avait commandé un rapport à J.Attali: "Pour un modèle européen d'enseignement supérieur"

Si le plan U3M reste vague, le rapport Attali nous en apprend d'avantage:

- o l'entreprise est au centre de tous les débats (valorisation privée de la recherche, nouvelles filières professionnalisantes, pouvoir accru des entreprises dans la définition des contenus de formation)

- o la hiérarchisation et la concurrence des universités seraient mises en place avec les "pôles d'excellence", dans l'optique de développer l'attractivité, mais entraînant des universités à deux vitesses selon le schéma : à région riche, fac riche, à région pauvre, fac pauvre.

- o les enseignements, à travers le 3/5 ou 8, serait encore plus professionnalisé et les formations ouvertement sélective.

Le mouvement de nombreuses universités cet hiver est resté vain, nos

inquiétudes ne seraient pas fondées, le rapport Attali ne sera pas appliqué. Cependant à travers le nouveau plan U3M, les décrets ministériels, les réflexions des régions en vu de la préparation des contrats de plan et d'établissement, des changements ont lieu dans les universités, ceux-ci convergeant tous vers les grands axes annoncés par Attali.

C'est le vendredi précédent les vacances de Noël que Allègre a décidé de rendre public le document d'orientation devant servir de base de consultation sur l'harmonisation européenne des diplômes. A travers ce document, Allègre reprend à son compte le 3/5 ou 8 préconisé par le rapport Attali. La nouvelle architecture des cursus s'organiserait autour d'un cursus pré-licence et post-licence. Le cursus pré-licence (3) prévoit la mise en place d'une licence professionnelle comportant au moins trois mois de stage. Le cursus post-licence s'articulerait autour d'une voie courte et professionnalisée, le mastaire (5) et d'une voie longue, les études doctorales (8) qui auraient lieu au sein d'écoles doctorales. La question de créer un mastaire généraliste ou de seulement permettre aux étudiants ayant bac + 5 de valider le mastaire après un complément de professionnalisation n'est pas tranchée.

De plus, Allègre préconise la mise en place d'universités têtes de réseau, c'est-à-dire à vocation internationale, et d'universités implantations de réseau. Le but étant de créer en France des sites calqués sur la Silicon Valley ou le MIT américains. La recherche serait donc dirigée essentiellement vers les " têtes de réseau ". Et il parle de relier physiquement [par internet] les antennes des villes moyennes à leurs universités mères et d'y dispenser à distance les mêmes enseignements que dans ces universités mères.

Si U3M prévoit, entre autre, la construction de locaux universitaires à Paris, la réhabilitation des universités des années 70, de renforcer l'accueil étudiant (logements, bibliothèques...), la mise en place d'un réseau d'équipements nationaux pour la recherche, etc, ce qu'il y a à noter, c'est que son enveloppe budgétaire n'est pas plus importante que celle des autres contrats de plan et que la recherche qui est normalement de la seule compétence de l'Etat rentre dans ces contrats.

Le troisième volet, et peut-être le plus important, de ce qu'on pourrait appeler la réforme Allègre, est le projet de loi sur l'innovation.

Le but premier de ce projet de loi est de développer les liaisons entre la recherche publique et ses personnels d'une part et les entreprises d'autre

part. Il prévoit de mettre en place des liens organiques entre les laboratoires de recherche et les entreprises. En effet, les chercheurs pourront créer des entreprises qui entretiendront des liens contractuels avec les laboratoires d'origine des chercheurs. De plus, dans le cadre de la loi de Finances élaborée par le gouvernement pour 98 (déjà), des dispositions fiscales ont été prises en faveur des entreprises innovantes, le Crédit d'impôt recherche sera réformé dans la loi de Finances pour 99 et 200 millions de francs sont d'ores et déjà prévus pour la mise en place des " incubateurs d'entreprises " (structures liées aux universités pour accueillir et accompagner les projets de création d'entreprises) et les " fonds d'amorçage " (apport en capital aux entreprises innovantes).

Alors que jusque là, en principe, les fruits de la recherche publique appartenaient à la collectivité et que la valorisation de cette recherche se faisait par des établissements publics, ce ne sera plus le cas : les entreprises s'en chargeront. Par conséquent, l'essentiel de la recherche devrait être financé et donc dirigé selon des intérêts privés. En cela, Allègre sonne le glas de la recherche publique.

Retrait des réformes Allègre

Si une harmonisation européenne des cursus universitaires est nécessaire, celle-ci n'est qu'un prétexte pour une réforme franco-française de l'enseignement supérieur dont les buts sont la professionnalisation des enseignements et la sélection des étudiants. Tout tend à mettre en place un système de concurrence entre les universités (U3M) pour les rendre " rentables " aussi bien au niveau de la formation que de la recherche.

C'est pourquoi, il nous faut combattre les réformes Allègre qui tendent à la privatisation définitive de l'enseignement supérieur et nous devons de réaffirmer notre revendication d'une Université de service public, ouverte à tous, ayant pour but l'élaboration du savoir et sa diffusion au plus grand nombre.

Il est donc nécessaire de maintenir d'informer les étudiants sur l'état des réformes pendant la fin de cette année universitaire et d'appeler à la mobilisation dès la rentrée universitaire prochaine.

Professionalisation

Depuis de nombreuses années, un système se met en place : " l'adéquation des formations au marché de l'emploi " Comme prétexte à cette évolution, on invoque le chômage, alors qu'il est lié au système économique et non pas aux formations. La conséquence : un bouleversement de la notion de formation qui s'oriente de plus en plus vers la professionnalisation, avec à la clé une présence toujours plus forte des entreprises dans les formations.

La professionnalisation consiste en l'acquisition de " savoir-faire " et de " savoir-être ". Les savoir-faire passe par l'apprentissage de méthodes et techniques, d'outils aussi divers soient-ils. Quant au savoir-être c'est l'ensemble des comportements à la fois vis-à-vis de soi (supporter la station debout, s'exprimer de manière claire et concise, aptitude à la décision...) et vis-à-vis d'autrui (anticiper les besoins d'une clientèle, travailler en équipe, se soumettre à un supérieur...). Il passe par la découverte ou l'approfondissement de la connaissance des milieux professionnels et de leurs contraintes, par la diffusion massive d'une certaine culture d'entreprise. Le développement des formations par alternance, par apprentissage, des stages et des modules de " techniques d'entretien " en vue d'une embauche, tout cela témoigne de la mise en pratique de la professionnalisation.

L'acquisition de savoir-faire est certes indispensable mais doit se faire à l'Université par le biais de travaux pratiques, pouvant se concrétiser de diverses manières. Il n'est pas question de cautionner les stages mis en place par les gouvernements successifs et pour les patrons. Les buts des stages sont non seulement l'acquisition de savoir-faire mais surtout de savoir-être. Dans ce sens, ils sont un bon moyen pour les patrons de tester et de sélectionner leur future main d'œuvre. Au final, ils se résument à une main d'œuvre gratuite et jetable.

Face à cela, les syndicats étudiants réclament une charte des stages en entreprises, mais certains crient à la victoire quant Allègre l'écrit. Alors qu'il la détourne et en fait un pamphlet pour la professionnalisation. En effet, il ne prévoit aucune rémunération des étudiants mais appui sur la

nécessité de développer le savoir-être. De plus, le stage serait sanctionné par une évaluation non seulement universitaire mais aussi professionnelle.

Les intérêts des patrons dans la professionnalisation sont clairs. Il faut aux entreprises une main-d'œuvre certes qualifiée, mais pas forcément diplômée (le diplôme est reconnu par les conventions collectives et s'applique à la grille nationale des salaires), et il faut également de la flexibilité. Or, encore une fois, il est clair que les intérêts des patrons s'opposent aux intérêts des étudiants. L'entreprise a besoin d'une main d'œuvre qui soit immédiatement formée à l'entreprise, dans le moule, alors qu'elle devrait employer directement avec un CDI (Contrat à durée Indéterminée), le cas échéant avec un complément de formation assuré par l'entreprise elle-même. Ce n'est donc pas pour rien que les entreprises sont prêtes à investir dans la professionnalisation et s'intéressent à l'Université.

La professionnalisation des enseignements est donc néfaste. D'une part pour l'étudiant avec la disparition de la notion d'esprit critique et la promesse d'emplois précaires. D'autre part, en remettant en cause le rôle d'élaboration et de diffusion des savoirs de l'Université.

Aides sociales

La situation sociale des étudiants

Depuis les années 60, durant lesquelles a été mis en place la majeure partie du système d'aide sociale aux étudiants (le système des bourses est bien plus ancien), la situation de l'enseignement supérieur a bien changé. D'une part, bien sûr, il y a une considérable augmentation des effectifs, d'autre part l'enseignement supérieur s'est diversifié. C'est ce qu'on appelle la massification. Il reste que cette massification ne s'est pas accompagnée de démocratisation. En effet, l'enjeu de l'aide sociale serait de terminer cette massification ce qui mènerait à une véritable démocratisation de l'université.

Avec le système des bourses, ceci a été espérer et même si elles ont permis l'accès aux études supérieures à certains, elles restent insuffisantes et ne sont accordées que d'après les revenus des parents et en aucun cas,

d'après les revenus réels de l'étudiant. A l'heure actuelle, le montant des bourses s'étend de 836 francs à 2298 francs par mois. Lorsque les différentes dépenses quotidiennes ont été enlevées, il est facile de faire le calcul et de voir ce qu'il reste rien ! Quant au renouvellement de la bourse on peut sans gêne parler d'attribution sur le mérite. En effet si l'étudiant est brillant et qu'il passe en année supérieure, il pourra conserver sa bourse. En cas de redoublement, elle lui sera supprimée. Il est cependant possible de bénéficier de l'Aide Individuelle Exceptionnelle mais elle est très peu distribuée, jamais renouvelée et son montant reste inférieur à celui des bourses. Il n'est donc pas rare de voir dès la deuxième année bon nombre d'étudiants arrêter leurs études ou se salarier pour les financer.

Si le montant mensuel maximum de la bourse stagne à un peu plus de 2 000 francs, les dépenses de l'étudiant ne cessent d'augmenter :

- frais de scolarité
- logement : le nombre de places en cité U est très insuffisant, et l'état refuse de construire de nouvelles cités, préférant confier aux CROUS la gestion semi-privée de résidences rentables. Dans les grandes villes universitaires, il est particulièrement difficile de se loger, et le loyer représente bien souvent les deux tiers ou trois quart du budget étudiant.
 - restauration : file d'attente au RU, menu subventionné au rabais ou sandwiches d'un côté, chaîne à supplément ou cafétérias de l'autre, ceux qui mangent correctement sont ceux qui peuvent payer. N'oublions pas de rajouter à ceci, l'augmentation annuelle du ticket RU.
 - transport : l'étudiant est un grand usager de transports en commun. Les réductions accordées sont bien insuffisantes.
 - santé : la médecine préventive universitaire asphyxiée depuis des années n'a pas les moyens ni de suivre effectivement la santé des étudiants (visite médicale et consultations), ni de mener des campagnes de prévention et de vaccination.
 - pédagogie : le suivi des études s'accompagne d'importantes dépenses liées au coût du matériel pédagogique (livres, matériel informatique...)
 - culture : une fois passé tout cela, il reste peu de moyen aux étudiants pour s'épanouir culturellement.

Nous ne pouvons, après ce constat, que déplorer le fait que la précarité et la sélection par l'argent existent à l'université.

Un dispositif actuel d'aide sociale en recherche de rentabilité

Le CROUS ne nous considère plus comme des usagers bénéficiaires d'un service social, mais comme des clients d'un service commercial. Ceci s'explique par le désengagement croissant et volontaire de l'état.

a-logement :

Le retrait progressif dans le financement des CROUS contraint ceux-ci à entrer dans une politique mercantile traduite par des constructions de résidences universitaires semi-privées, ce qui entraîne une augmentation des loyers. Le développement de ces logements se fait au détriment des cités-U dites classiques. On les laisse dans l'ombre pour mieux y parquer les étudiants pauvres et étrangers. D'autre part, un manque évident d'équipement se fait cruellement ressentir dans ces cités : pas de lieu de rencontre, pas d'infirmier, pas de lieu de travail... De plus les étudiants étrangers sont, même dans le secteur du logement, victimes de discriminations pour l'attribution des chambres en cité-U (quota de 10% d'étrangers avec priorité pour les étudiants de l'union européenne, priorité également pour les étudiants en troisième et second cycle).

Les aides l'APL et l'ALS, devraient être à disposition de tous les étudiants sans perte des allocations familiales pour les parents. De plus, l'ALS qui est la seule aide universelle, a un mode d'attribution qui est une aberration. En effet, il est basé sur les ressources propres de l'étudiant et il n'y a que les étudiants indépendants fiscalement qui ont des ressources autonomes officielles, les autres dépendant fiscalement de leurs familles, déclarent pour obtenir l'ALS un revenu égale à 0. Pour que l'ALS soit égalitaire, cela nécessite un véritable statut fiscal pour l'étudiant.

b-la restauration :

Pour la restauration, la politique mercantile du CROUS se fait aussi ressentir. Les cafétérias en sont les premiers exemples. Si elles permettent une diversité et une meilleure qualité des repas, les prix pratiqués sont trop élevés et il n'y a pas assez de plats avec le ticket RU seul.

De plus, chaque année, le prix du ticket RU augmente, tandis que la qua-

lité du repas reste très médiocre.

Avant 1984, l'Etat et l'étudiant payaient la même somme pour un repas au RU. Aujourd'hui le ticket RU coûte 14,50 pour l'étudiant et pour l'état 8,92 frs. Il est bon de savoir que l'année dernière le CNOUS, lui même, a voté contre cette augmentation, ce qui n'a rien empêché.

Alors que la demande étudiante ne cesse de croître, on n'embauche pas dans les RU si ce n'est du personnels précaires. Et il est important aussi de remarquer une disparité entre les étudiants à l'université et les étudiants hors université (par exemple un repas dans une cantine pour un étudiant en lycée coûte beaucoup plus cher qu'un repas au RU).

c-FSU :

Il existe une aide d'urgence dont la gestion est ambiguë : les sommes allouées par le fond de solidarité universitaire (FSU géré par le CROUS) proviennent pour une part d'une subvention nationale et pour une autre part (variable selon les universités) du FAVE. Le fonds d'amélioration de la vie étudiante est financé directement sur les droits d'inscription. Donc chaque étudiant non boursier paye 45 frs qui sont ensuite répartis vers des associations étudiantes, des projets culturels, et l'aide sociale d'urgence aux étudiants. Ce dispositif ne remplit pas sa mission, il relève du misérabilisme car les sommes disponibles sont ridicules. Le FSU est contraint de ne distribuer qu'au compte-gouttes des aides très limitées.

d-les bourses d'enseignement supérieur

Elles sont attribuées aux étudiants non redoublant sur critères sociaux et dépendant essentiellement des revenus des parents. Elles ne permettent pas de vivre et ne concernent que neuf mois sachant que le premier versement n'arrive que deux mois après la rentrée... Il est impératif de réévaluer leurs montants et d'élargir leurs attributions, de façon à ce qu'il y ait une véritable considération de l'étudiant de sa réelle situation, de ces problèmes familiaux, de ces aspirations...

Les bourses ne représentent qu'un quart des sommes consacrées à l'aide aux étudiants et leurs familles. L'ensemble de l'aide sociale se décompose approximativement comme suit : 27% pour les bourses, 38% pour la demi part fiscale, 23% pour l'ALS et 12% pour les aides indirectes.

Il est bon de rappeler aussi, qu'à partir du DEA, les bourses ne sont attribuées que sur le mérite, laissant de côté tous critères sociaux... L'élitisme

même dans le troisième cycle sévit !

e-La demi part fiscale

Les familles bénéficient d'une réduction d'impôts qui est censée compenser les frais occasionnés par la scolarité ou les études de leurs enfants. Cette demi part fiscale est particulièrement injuste socialement : non seulement les classes les plus défavorisées (non imposable) sont les seules à ne pas en profiter, mais plus une famille est riche et plus la réduction d'impôts accordée est importante (puisque proportionnelle à son revenu imposable).

Le plan social étudiant (PSE)

Après la promesse de mettre en place un réel statut de l'étudiant, le 19 juin 97, le ministre a annoncé la mise en place d'un plan social étudiant qui viserait à créer les conditions d'une meilleure reconnaissance de la place des étudiants dans la société.

Derrière ces belles paroles, alors que l'annonce même de ce plan montre le manque d'un statut étudiant (qui par ailleurs nous avait été promis à plusieurs reprises), le PSE dit : nous augmentons le nombre et le montant des bourses, nous augmentons la distribution d'AIE, nous améliorons le rythme de paiement des bourses, nous donnons 200 bourses de mérite aux étudiants bacheliers mention "très bien" issus des milieux modeste qui s'engage à préparer l'ENA et l'ENM...

Pouvons-nous réellement parler de plan social ?

Quand concrètement (chiffre à l'appui), le PSE a permis aux étudiants qui arrivaient à vivre avec 2000 Frs par mois de vivre maintenant avec 2298 FRF, ou encore que cette année (toujours grâce au PSE), 19% des boursiers ont été payés en septembre, et les 81 % ?

En fait, rien a changé et aucune solution est proposée. Ce plan ne fait qu'améliorer ridiculement le système actuel qui est fait pour une part de méritocratie misérabiliste (les bourses), pour une autre part de cadeaux aux plus riches (l'abattement fiscal), et pour une part d'égalitarisme absurde (l'ALS).

Les mesures à venir du PSE sont toutes aussi réjouissantes et restent dans la même optique... En effet, par exemple les étudiants dont les res-

sources familiales dépassent le plafond des bourses de premier échelon pour un montant relativement faible pourront être exonérés du paiement des droits d'inscription et de sécurité sociale : la bourse à taux "zéro"

Le PSE n'apparaît vraiment pas comme un plan visant à donner une véritable place à l'étudiant dans la société. Il est donc urgent pour nous d'élaborer nos propres revendications en matière d'aide sociale directe. Dans ce but, nous proposons un projet qui intègre à la fois les revendications de justice sociale et d'autonomie. Ce projet ne met aucunement en cause l'existence des aides sociales indirectes aux étudiants et au contraire doit s'accompagner du renforcement de celles-ci. La garantie sociale d'études constitue une rupture complète avec la manière d'aborder l'aide sociale étudiante et n'est donc cohérente qu'appliquée dans son ensemble.

La garantie sociale d'étude (GSE)

Les ressources de l'étudiant : il n'est pas question d'attribuer également à tous la même aide sociale. Il est donc nécessaire de calculer les ressources propres de chaque étudiant, ces ressources incluant les sommes reçues des parents. Pour cela, il faut séparer fiscalement l'étudiant de ses parents. Sur sa déclaration de ressources, l'étudiant déclarerait ainsi la pension alimentaire versée par ses parents. Ses parents déclareraient la pension alimentaire versée, qui serait déduite de leur revenu imposable, dans la limite du plafond de la GSE. Par exemple, si on fixait la GSE à 5 000 francs (puisque ce serait selon un article du Monde la moyenne des ressources des étudiants), une famille versant 6 000 francs de pension alimentaire ne pourrait bénéficier que de 5 000 francs de déduction.

Chaque famille aurait le choix entre payer l'impôt sur le revenu et dans ce cas voir ses enfants bénéficier de la GSE, ou alors financer les études de leur(s) enfant(s).

Une ressource garantie : La GSE garantirait, tout au long de l'année, à chaque étudiant un niveau de ressources suffisant lui permettant de mener à bien ses études. Le chiffrage exact du montant reste en suspens, il nécessite une étude approfondie des besoins. Le montant de la GSE devrait donc être indexé sur le coût de la vie et des études.

La GSE compléterait donc les ressources propres de l'étudiant. Pour un

montant de 5 000 francs :

- si l'étudiant reçoit 0 F de ses parents, l'Etat lui verserait 5 000 F
- si l'étudiant reçoit 2 000 F de ses parents, l'Etat lui verserait 3 000 F
- si l'étudiant reçoit 5 000 F ou plus de ses parents, l'Etat lui verserait 0 F.

Il faudrait cependant imaginer un dispositif pour que l'étudiant qui souhaite augmenter ses ressources par un travail saisonnier bénéficie sur ces sommes gagnées l'été d'une tolérance (à plafonner).

Les étudiants qui souhaiteraient travailler tout au long de l'année et dont les revenus seraient supérieurs au montant de la GSE n'y auraient donc pas droit.

Une aide unique et universelle : pour garantir un statut social unique, tous les étudiants du secteur public d'enseignement supérieur bénéficieraient de la GSE (les redoublements ne la remettraient pas en cause). Les étudiants en formation agricole, sociale, artistique, commerciale, même s'ils dépendent d'un autre ministère, auraient accès à la GSE. Il n'est bien entendu pas question de poser une limite d'âge à la GSE : chacun quelle que soit la période de sa vie doit pouvoir, s'il le souhaite, suivre une nouvelle formation.

Financement : le financement de la GSE pourrait être assuré par :

- les sommes reprises aux bourses, à l'ALS et à la demi part fiscale
- une partie de la cotisation versée par les employeurs au titre de la formation continue, restant à préciser la mise en œuvre concrète
- l'impôt sur le revenu, après une refonte plus juste du système avec lourde taxation des plus hautes tranches
- une taxe sur les mouvements de capitaux et les profits.

Un revenu minimum d'existence : en tant que syndicat de transformation sociale, nous revendiquons aussi que soit mis en place un revenu minimum d'existence dont le montant serait indexé sur le coût de la vie et se rapprocherait donc de celui de la GSE. Ce RME reviendrait à un RMI revalorisé et élargi au moins de 25 ans (c'est-à-dire que l'on toucherait dès la majorité sociale à dix-huit ans).

De cette manière, il n'y aurait aucune limitation à l'attribution de la GSE. Sans cela, une limitation dans le temps apparaît indispensable pour réguler le nombre de demandes. Sinon la conséquence directe serait une sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur, celui-ci ne pouvant gérer l'afflux d'étudiants.

L'égalité des droits entre étudiants français et étudiants étrangers étant

primordiale, il est donc logique que les étudiants étrangers puissent bénéficier au même titre que les autres de la GSE. A ceux qui pensent que la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde, nous leur rétorquons que si les pays dits riches (et notamment ceux du G8) donnaient les moyens aux pays défavorisés de se développer au lieu de les exploiter, rien ne s'opposerait à la libre circulation et à la libre installation des hommes et des femmes sur la planète.

Santé

La Médecine Préventive Universitaire (MPU)

Plus précisément nommée Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), elle a pour mission d'assurer tant bien que mal la protection médicale des étudiants concernant la médecine du travail, concernant les personnels de l'université et par convention les personnels du CROUS et d'assurer des campagnes de prévention auprès des étudiants.

En réalité, elle connaît un tel désengagement de l'Etat et aucun soutien qu'elle se retrouve incapable d'assurer les visites médicales des personnels. Vis à vis des étudiants, les prestations proposées se voient réduites, et peu de campagnes significatives pour la promotion de la santé sont engagées.

Existent aussi les Comités d'Hygiène et Sécurité (CHS), ayant pour mission de service public le contrôle de ce qui peut être dangereux, comme les fluides ou la sécurité des bâtiments.

Lutter pour une sécurité sociale forte, pour une santé de qualité pour tous

Tous les professionnels s'accordent à dire, tout comme le rapport du Haut Comité de Santé Public (rendu public le 30 juin 1997 à Lille), que les étudiants, et les jeunes dans leurs ensembles, font partie de l'une des catégories de la population des plus malades en matière de santé.

Dès 1946, le fait a été démontré par l'acquisition d'un régime spécifique autonome de sécurité sociale pour les étudiants, comme d'autres catégories, et ce, un an après la création de la Sécurité Sociale et une dizaine d'années après celle des futurs CROUS. Ainsi, le régime général finançait le régime étudiant par ses excédents, tout en assurant (en théorie) à toutes les catégories sociales une protection minimale.

Avancée sociale historique, acquise des luttes mais fragile au regard des attaques qu'elle subit, la Sécurité Sociale doit être réaffirmée. Que ce soit de "bonne guerre" contre le libéralisme et le "profit" ou contre les politiques et corporations, il nous faut lutter pour le droit à une santé de qualité pour tous et à la gratuité des soins ! Car depuis le début des années quatre-vingts avec la création du secteur 2 (à honoraires libres) pour les médecins libéraux, le désinvestissement programme et progressif de l'Etat dans sa "cotisation" aux étudiants pour la SS (1981 : 165 francs ; 1998 : 1050 francs), ainsi que l'instauration d'un forfait hospitalier journalier en quatre-vingt-cinq et le plan Séguin (quatre-vingt-six) qui "pour limiter la consommation de médicament" baisse le remboursement de ces derniers, la sécurité sociale est mise à mal, donc notre santé à tous.

Plus particulièrement, la massification de l'enseignement supérieur entrepris sans véritable politique sociale en faveur des étudiants est à l'origine d'une précarisation accrue. Tout cela contribue à entraîner plus de 12 % des étudiants à renoncer aux soins à cause de leurs prix trop élevés.

Faute en est aussi, il ne faut pas l'oublier, au mouvement mutualiste de ne pas réussir ou de ne pas entreprendre l'application du principe, qu'il avait fait sien, de solidarité sociale.

" Catégorie " de la société, l'étudiant reste sans véritable statut.

Comment, dans ces conditions, évaluer ses ressources, ses conditions matérielles et morales, sa santé... ? Comment assurer une démocratisation de l'enseignement supérieur ? Comment répartir les aides sociales sans discriminations ? ...

Il est estimé (et réclamé aux étudiants étrangers, voir EE) que 3000-3500 F suffisent à un étudiant pour vivre et étudier. Alors comment fait-on ?

Notre santé coûte de plus en plus chère (remboursements réduits réguliè-

rement alors que l'affiliation à la sécu augmente), ainsi que la vie en générale (RU, CU, ciné, ...) Le dernier échelon des bourses a été saupoudré (voir PSE) pour s'élever 2288F/mois, alors qu'en même temps le plafond de dégrèvement forfaitaire pour l'impôt sur le revenu ouvert au(x) parent(s) déclarant leur "enfant à charge" (moins de vingt-cinq ans en continuant les études, moins de vingt et un ans sinon, ou service militaire.) est passé de 30 300 F en 97 à 20 000 F en 98, soit plus que 1660F/mois.

En d'autres mots, l'Etat se désengage des aides indirectes en faveur des étudiants, saupoudre le plafond des aides directes et au compte-gouttes augmente sensiblement le taux (pas forcément le nombre) de boursier à grands coups de PSE (voir Aides Sociales). Alors que depuis 10 ans déjà, tous les politiques nous promettent un statut social.

La précarisation est encore plus accrue en ce qui concerne la jeunesse tout entière.

Cela fait donc des centaines de milliers de jeunes, sans revenus, sans couverture sociale, sans...

La Couverture Maladie Universelle (CMU)

Au printemps, M. Aubry présentera son projet de réforme de la sécurité sociale comprenant la CMU.

Plus de deux millions d'individus devraient être rattachés à la CMU. Son principe serait d'accorder la gratuité complète des soins à toute personne bénéficiant de moins de 3500F/mois et ne possédant pas de couverture sociale. Ce rattachement devrait se faire par une adhésion (pour l'instant gratuite) à une assurance privée, une mutuelle... qui ne pourra pas refuser cette adhésion. Il sera pour cela nécessaire de posséder une adresse (la sienne ou celle d'une association)...

Sous prétexte du "trou de la sécu", la CMU ne pourrait pas se financer à 100% par la Sécurité Sociale. La sécu assurerait donc les remboursements à leurs taux habituels et, pour le reste, il serait pris en charge par les mutuelles et les assurances privées. Ceci crée un précédent : l'entrée des intérêts privés dans la gestion de la santé. Et si l'on rajoute à cela les directives européenne visant à la casse du monopole des mutuelles en France.

Le Mutualisme ou la Mutuelle Nationale des Etudiants de France (MNEF)

Les affaires de la MNEF (voir le guide 98/99 et l'Agel'Inform n°44) ont eu un mérite au moins, celui de nous rappeler que le mouvement mutualiste est un mouvement social attaché au mouvement syndical. Que c'est ce dernier, au travers de la "grande Unef", qui créa la MNEF en 1946. Que par définition le mutualisme est un système de solidarité sociale organisé en association à but non lucratif dans lequel chaque membre apporte une cotisation, dans le domaine de la prévoyance et de l'assurance. Soit, au moins une cotisation à un taux unique pour des prestations égalitaires devant les besoins liés à la santé de ses membres.

Mais il faut bien reconnaître qu'il est difficile de comparer ce système à celui de la MNEF ou des Smer, tellement ces dernières sont loin de ces principes de solidarité sociale.

Et, même si les enjeux politiques sont importants (régime étudiant autonome, ouverture de la concurrence européenne, réforme de la sécurité sociale, création de la CMU...) et les réalités sociales et médicales de nombreux étudiants alarmantes et revoltantes, l'AGEL n'a pas cautionné les dernières élections à l'assemblée générale de la Mnef, car aucune garantie sur le mutualisme n'a été apportée, car aucune remise à plat du système mafieux des "Spitakistes" et de l'Unef-id n'a pu être entrepri et qu'à ces élections nous y avons retrouvé les "mêmes"...

Mais il est certain que l'AGEL se doit d'investir les questions de santé, en construisant des propositions telle que la GSE par exemple, en menant les batailles nécessaires à l'obtention du retour de la prise en charge totale de la cotisation de la sécurité sociale étudiante par l'Etat tel que le prévoit notre régime autonome de 48, d'ouvrir encore plus ce débat à l'ensemble de la jeunesse, d'obtenir l'égalité avec les étudiants étrangers au niveau sanitaire, de réinvestir le mouvement mutualiste.

Vers une autre politique de l'immigration

La politique des quotas

La politique des quotas est une vieille lubie. Déjà, en 1977 et 1979, Lionel Stoléru avait pour projet de faire dépendre le renouvellement des papiers du résident " d'un quota départemental correspondant aux possibilités d'un emploi " (juin 1979). Les étrangers aux " ressources non suffisantes et irrégulières " devaient faire l'objet d'une expulsion.

En 1981-1982, malgré les apparences, la régularisation de 1 500 personnes n'a concerné que les sans-papiers ayant déjà un emploi. L'année d'après (1983-1984), afin de lutter contre la montée du chômage, la gauche revient aux grandes heures de " l'opposabilité de la situation de l'emploi " et tente de prendre des mesures " anti-immigrés "

En 1985, l'accord franco-algérien de 1968 est renégocié, portant ainsi un coup supplémentaire à l'égalité des droits concernant l'accès à l'emploi et aux droits sociaux. Les algériens risquent alors de tomber sous le coup de l'article 10 de cet accord, prévoyant l'expulsion des " oisifs ". Beaucoup d'entre eux, et notamment des jeunes, en ont fait les frais entre 1986 et 1988, période de cohabitation Mitterrand-Chirac.

En 1996, plus de 1 000 chômeurs-immigrés ont été radiés des Assedic et de l'ANPE dans le Val-de-Marne. Ceci n'est pas un cas isolé. On dénombre par exemple quarante radiations à l'ANPE d'Ile de France. Les droits sociaux dépendent de la régularité du séjour alors qu'un chômeur, qu'il soit immigré ou non, a déjà versé des cotisations sous formes de charges sociales, et les Assedic les ont perçues.

La logique des quotas repose sur l'impossibilité de fermer les frontières. Ainsi, son argumentation repose sur le besoin de main-d'œuvre immigrée dans les prochaines décennies. Cette politique migratoire marchande les hommes comme des marchandises et lie l'immigration aux besoins démographique et économique des pays d'accueil. Elle correspond à une politique néo-coloniale d'exploitation des pays pauvres par les pays riches et en particulier du G8.

Qui sont les sans-papiers ?

Voici ce que l'on se demandait en 1996 quand le mouvement est apparu. Ce sont des travailleurs, chômeurs, précaires, étudiants, parents, célibataires. Ils ont eu des papiers, se les sont vus retirer par les services de leur préfecture.

La situation des sans-papiers a évolué depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir. Ils sont maintenant fichés. Par contre, le gouvernement n'a pas régulariser les sans-papiers, seule une partie de ceux qui en ont fait la demande l'ont été. Depuis le vote de la loi Chevènement, seule une " élite intellectuelle " dont la présence en France peut être bénéfique sera acceptée. Pour le reste, la durée de rétention est augmentée et la carte de séjour d'un an généralisée. La précarisation des étrangers en France est donc renforcée. Les sans-papiers gardent la menace d'une expulsion. Bref, rien n'a changé, les droits restent à conquérir, celui de circuler librement sur la planète concerne tout un chacun, quel que soit l'endroit où il a envie de vivre.

Les étudiants étrangers

Pour poursuivre ses études en France, un étudiant étranger doit s'armer de beaucoup de patience et franchir toutes les étapes du labyrinthe administratif anti-immigrés : préinscription, demande d'un visa de séjour dont l'obtention n'est pas automatique, d'une carte d'étudiant qui est le plus souvent délivrée avec une carte de séjour ou un récépissé.

De ce fait, certaines universités donnent une attestation d'inscription ou une carte provisoire en attendant que l'étudiant ait un document attestant de la régularité de son séjour sur le territoire. Autrement dit, il s'agit de faire la preuve d'une couverture sociale, de " moyens suffisants d'existence " ou d'une bourse.

Le montant des ressources est fixé par le préfet et varie entre 2 500 et 3 000 francs/mois selon les départements. Les formalités de régularisation du séjour sont longues et n'aboutissent parfois à une inscription définitive qu'en février. Pendant tous ces mois de procédure, le CROUS, la CAF ou n'importe quel autre organisme versent rarement les aides tant que l'inscription définitive n'est pas validée.

La bataille continue

La loi Chevènement n'a fait que normaliser la carte de séjour d'un an renouvelable, et donc la vérification annuelle des attestations de couverture sociale et des justificatifs de ressources.

De plus, par la circulaire Sauvè-Marchand, les services de la préfecture contrôlent la réalité et le suivi des études. C'est-à-dire que les universités fournissent aux préfectures les relevés de notes des étudiants étrangers et celles-ci décident, sans avis pédagogique, du sérieux de l'étudiant et statuent sur le renouvellement de leur carte de séjour. Le refus de renouvellement est souvent synonyme d'expulsion. Dans une telle situation, quelle est l'égalité des chances entre étudiants français et étrangers ? Nous exigeons l'abrogation de cette loi qui permet à la préfecture de s'immiscer jusque dans la vie universitaire d'un étudiant étranger, de le renvoyer, le cas échéant dans son pays d'origine et fliquer les autres.

Très bien accueillis à leur arrivée pour le travail et les compétences qu'ils apportent, les thésards sont priés de quitter le territoire une fois leur thèse soutenue. Ce sont les étudiants de troisième cycle qui auront, selon toute vraisemblance, une carte de séjour mentionnant "étudiant scientifique".

Pour la libre circulation et installation

Lutter contre le fascisme, le racisme et le sexisme est indissociable de notre identité. C'est pour cette raison que nous nous battons pour l'égalité entre tous les étudiants. C'est pour cela que l'AGEL, depuis des années, se mobilise pour exiger le retrait de toutes les circulaires et lois discriminatoires.

Faire en sorte que la carte d'étudiant donne systématiquement droit à une carte de séjour, c'est permettre aux étudiants étrangers de poursuivre leurs études : suppression du contrôle de la "réalité des études", ouverture des droits sociaux tels que les bourses et les logements du CROUS, arrêt des expulsions...

Demander la libre circulation et la libre installation de chacun, c'est respecter la liberté de chacun. Loin d'être une utopie, elle prend en compte l'impossibilité évidente de fermer les frontières. C'est rejeter le commerce lucratif des "passeurs". C'est rejeter la vision selon laquelle les étrangers seraient responsables du chômage. Cette orientation politique ne fait

qu'alimenter le racisme et la xénophobie et par là même le discours et le score du Front national. C'est prendre en compte que la misère est le fait d'un système économique qui s'en nourrit.

Antifascisme

Les élections législatives anticipées de mai 1997 offraient un double avantage à la droite : s'assurer d'un soutien populaire acquis aux restructurations industrielles et sociales conformes au capitalisme européen et confiner le Front national dans le rôle de parti potiche en le prenant de vitesse. Pourtant, le scrutin majoritaire à deux tours privilégiant les alliances, c'est le contraire qui s'est produit. La droite française est sortie démantelée de la bataille électorale, laissant la victoire à la coalition social-démocrate (PS, PC, Verts, MDC) et tendant une main (pas toujours frileuse) à l'extrême droite en développant ses thèmes traditionnels : maintien de l'ordre et de la sécurité, lutte contre l'immigration.

Quant au Front national, principale figure de l'extrême droite en France, il tentait une double approche. Par son slogan "Ni Droite, Ni Gauche français !", il se posait comme la seule alternative politique et parallèlement, l'influence grandissante de Bruno Mégret, alors numéro deux du parti, lui permettait d'approfondir ses alliances avec la Droite classique pour la décrédibiliser. En effet, entre les deux tours des législatives de 1997, pas moins de huit candidats libéraux ont soutenu le FN. De plus, la droite néo-gaulliste ne cessant de s'entre-déchirer sur l'opportunité de s'ouvrir au FN, ce n'est pas un hasard si l'on a assisté à l'émergence de mouvement comme La Droite de Charles Millon.

Plus récemment, Le Pen, constatant que le rassemblement des électeurs ne se fait plus sur son nom mais sur les idées que véhicule le Front, devait retrouver sa place de chef et ainsi entraver la prise de pouvoir annoncée de B. Mégret. C'est en partie ce qui a conduit à la scission du parti d'extrême droite. Aujourd'hui, la rupture est consommée et on peut compter les points. Si l'ex-délégué général du Front national a entraîné avec lui bon nombre de cadres du parti et la plupart des secrétaires départementaux pour fonder le FN "nouvelle vague" (Front National-Mouvement National), en revanche les électeurs et une grande partie des militants sont

restés fidèles à leur chef historique (Front National pour l'Unité Française). La chasse aux électeurs en vue des prochaines élections européennes est donc ouverte. De la même manière, les organisations de jeunesse, véritable enjeu militant et politique pour les deux frères ennemis, font l'objet d'une convoitise particulière. Le Front national de la jeunesse (FNJ) présidé par Samuel Maréchal a donné allégeance à Le Pen au contraire d'une grande partie de Renouveau Etudiant (RE) qui préfère B. Mégret.

Dans les facs, le Groupe Union Défense (GUD), initialement absorbé par RE (organisation étudiante du FN) mais dont les scores aux élections universitaires restent marginaux, refait son apparition. Il faut cependant noter une évolution (stratégique ?) de ce groupuscule. Auparavant essentiellement centré sur l'université de Panthéon-Assas à Paris, il multiplie aujourd'hui ses apparitions sur l'ensemble des facs parisiennes et structure quelques groupes locaux dans les régions de l'hexagone où le FN est bien implanté (PACA). Néanmoins, à l'exception du sud-est du territoire français, le climat n'est plus à l'affrontement physique. Avec la scission du FN les organisations de jeunesse ont tout un travail d'implantation à réaliser. Il faut donc s'attendre à un activisme forcené de leur part. Remarquons au passage le rassemblement des nationalistes-révolutionnaires et de la frange radicale de l'extrême droite au sein de l'Unité-Radicale. Ils viennent de lancer une campagne sur la fermeture des frontières " Fermons les frontières, les sans-papiers dans les charters "

Il est clair que depuis des années, l'antifascisme est inhérent à l'identité de l'AGEL. Cependant, les incantations morales ne suffisent pas et il ne s'agit pas de faire de l'antifascisme-plan-plan. C'est bien d'une analyse de la montée de l'extrême droite et des idées fascisantes de manière générale dont nous ne pouvons plus aujourd'hui faire l'économie. Nous devons, sans ambiguïté, dénoncer les responsabilités des gouvernements de droite comme de gauche dans l'implantation durable du FN dans la vie politique française. Nous devons, sans ambiguïté, combattre le FN dans le cadre d'une lutte globale contre le système capitaliste et les inégalités qu'il engendre tant au sein même de l'université qu'à l'extérieur.

C'est par une lutte pied-à-pied contre le chômage et la précarité, contre les politiques racistes et xénophobes qui ont court depuis plus de vingt ans en matière d'immigration, que nous ferons reculer l'extrême droite. Nous devons être sans concession face à une stratégie de " front républicain "

qui diabolise le FN et participe de facto à sa progression en refusant d'analyser la pénétration de ses idées dans les autres formations politiques.

- En tant qu'organisation syndicale, il nous appartient d'empêcher l'expression du racisme et du fascisme par tous les moyens nécessaires et de promouvoir nos idées et notre combat pour l'égalité de tous les étudiants, quelle que soit leur origine sociale ou géographique. Notre opposition radicale aux fascistes de toute obédience doit se placer dans le harcèlement de terrain contre le FN, qu'il soit Mouvement National ou pour l'Unité Française, et refuser les élections comme unique solution pour endiguer la montée de l'extrême droite.

Antisexisme

- A l'aube du troisième millénaire, la lutte antisexiste est loin d'être achevée. A-t-elle même commencée ? Ce que l'on considérait comme des acquis du féminisme sont sans cesse remis en cause. Et alors que selon beaucoup l'homosexualité est soit-disant acceptée, en janvier 99 les anti-PACS affirmaient haut et fort leur homophobie qui n'est pas que latente. Cependant on ne peut que remarquer les erreurs d'une certaine lutte féministe et homosexuelle qui développe davantage un repli sur soi-même qu'une ouverture sur l'autre. Loin de devoir ghettoïser des groupes, la lutte antisexiste doit être émancipatrice. Elle doit lever les tabous, rétablir l'égalité entre hommes et femmes quelles que soient leurs préférences sexuelles et permettre de sortir des carcans imposés par la société: l'homme dans sa virilité, la femme dans sa maternité ou dans un cliché de l'ultra-féministe, l'homosexuel(le) dans sa marginalité.

Etablir un franc clivage entre féminisme et antisexisme correspond à notre volonté de lutter contre toutes formes de sexisme aussi bien exprimées contre les femmes que contre les hommes. Un certain féminisme s'est développé sur le rejet de l'homme créant ainsi une nouvelle situation sexiste. Un certain militantisme homosexuel s'est également développé sur les mêmes bases de rejet de la différence. S'il a pu être utile un temps de permettre à chacun de retrouver la fierté de sa propre identité, il est temps de dépasser les dérives sectaires de ces luttes visant avant tout à l'égalitarisme.

Avant tout quelques définitions :

Sexisme : attitude discriminatoire et méprisante envers une personne de sexe différent (de la remise en cause du droit à l'avortement jusqu'à la considération de l'autre comme objet sexuel)

Homophobie : attitude discriminatoire et méprisante envers une personne en fonction de ses préférences sexuelles (de la non-reconnaissance des droits homosexuels du mariage et de l'adoption jusqu'aux agressions en passant par les insultes quotidiennes)

Homosexualité : attirance envers une personne de même sexe (mettons fin aux tentatives d'explications psychanalytiques trop simplistes transformant cette attirance en maladie)

Il est impensable de lutter contre le sexisme sans lutter contre l'ordre moral véhiculé par la Religion et l'extrême droite. Face au pouvoir réactionnaire, nous devons mettre en avant que le sexe n'est pas un vice. La religion rejette toute idée de plaisir que nous devons saisir hors de tous tabous et préjugés. Quant à l'extrême droite, elle refuse aux femmes le plaisir, le considérant comme un attribut exclusivement masculin. Ainsi les homos fachos sont tolérés malgré leur "déviance" après avoir accompli leur acte de procréation dans leur couple légitime. Il est à préciser que l'homosexualité féminine n'est pas acceptée. Pour le Front national, l'avenir de la femme est tout tracé : retour au foyer pour l'éducation des enfants (n'oublions pas que la fête des mères a été créée par Pétain) la femme salariée libérant ainsi un emploi pour un chômeur (puisque c'est l'homme qui travaille). En ce sens, la lutte antisexiste est indissociable de la lutte anticapitaliste par l'établissement de normes et de préjugés transmis par l'éducation (les petites filles jouent à la dinette, les garçons aux petites voitures), la société capitaliste hiérarchise les capacités de chacun à réussir. Par les discriminations sexistes (une femme est moins capable de travailler, par exemple), la société justifie les inégalités face à l'emploi (à travail égal, le salaire des femmes est inférieur).

Si pour certains la sexualité est un vice, pour le capitalisme elle représente un excellent fonds de commerce. Elle doit s'inscrire dans des normes (la femme est faite pour l'homme, l'homme pour la femme), pour aboutir à la fête de la Saint Valentin, créée de toute pièce pour satisfaire la société de consommation. D'autres, en jouant l'ouverture d'esprit, s'enrichissent sur des campagnes de prévention contre les maladies sexuellement transmissibles (Syndicat National des Entreprises Gay) ou sur la contraception

(laboratoires pharmaceutiques).

C'est tout d'abord au quotidien que s'expriment les discriminations sexuelles par un vocabulaire homophobe, totalement entré dans les mœurs (rappelons que la sodomie n'est pas une punition), par la considération des femmes comme objet sexuel (une femme ne met pas une robe parce qu'elle veut et aime être regardée)... Tous les jours, nous devons refuser ces attitudes et remettre en question nos propres préjugés.

Une lutte plus large doit avoir lieu pour conserver les droits des femmes et en gagner de nouveaux. C'est en ce sens que nous refusons le principe de la parité reposant sur l'idée que la femme ne peut s'en sortir seule. La création de la journée de la femme s'inscrit dans la même logique : c'est tous les jours que les femmes doivent s'exprimer et sortir de la position de victime qu'on leur impose par ce biais.

La lutte pour les droits homosexuels est loin d'être aussi avancée. Les débats sur le PACS ne sont qu'un faible premier pas : celui-ci a le tort de reconnaître l'homosexualité comme une marginalité alors que nous devons exiger un mariage homosexuel ouvrant aux mêmes droits qu'un mariage hétérosexuel, entre autres le droit à l'adoption. Ce sont de vieux préjugés sur l'homosexualité qui nous font croire aux traumatismes enfantins face à des parents homosexuels, comme le démontrent le nombre déjà important d'enfants élevés par des couples homosexuels (enfants issus d'un premier mariage, insémination artificielle pratiquée à l'étranger, arrangements entre gays et lesbiennes).